

CONSEIL MUNICIPAL**Compte rendu - Séance du 24 SEPTEMBRE 2020**

Date de convocation : JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 (par e-mail)

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	2
Votants	14

L'an deux-mil-vingt, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Olby (Puy-de-Dôme), se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Monsieur Samuel GAUTHIER, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET-LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme PLANEIX Bernadette, Mme GUILLAUME Michelle (pouvoir à M. ACHARD Nicolas) Mme BONY Catherine (pouvoir à Mme FINET Hélène)

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme LANGLAIS Sarah a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance est ouverte à 20h.

DÉLIBÉRATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

1- Objet – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 15 juillet 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du mardi 15 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2- Objet – Déclassement d'une partie du domaine public

Le maire rappelle qu'une délibération du 23 juin 2020 concerne le projet de déclassement d'une partie du domaine public.

Dans le cadre de ce projet, il est demandé de fixer le planning de l'enquête publique et de nommer un commissaire enquêteur.

Emmanuel NESME indique qu'il s'est rapproché du tribunal administratif de Clermont-Ferrand afin d'obtenir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Puy-de-Dôme.

Il informe les membres du conseil qu'il s'est entretenu avec deux membres de cette liste afin d'échanger sur leurs compétences et leurs expériences sur le déclassement d'une partie du domaine public.

Dominique OUVRARD demande quel est le coût de cette intervention et si c'est la commune qui prend en charge ce dernier.

Emmanuel NESME répond que cette prestation est évaluée à environ 1 000€ auxquels s'ajoutent les frais de déplacements. Le montant de cette prestation est réglementé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à 13 voix et 1 abstention, la nomination de Mme VIEIRA Martine comme commissaire enquêtrice et valide le planning d'intervention de l'enquête publique pour le mois de novembre 2020.

3- Objet – ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le maire rappelle qu'à la suite du CM du 23 juin 2020, les conclusions de l'étude de zonage d'assainissement ont été envoyées à la DREAL pour avis.

Le maire indique que la DREAL n'apporte pas d'éléments particuliers sur cette étude.

Il indique que la finalisation de cette étude nécessite le lancement d'une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, confie au maire la demande auprès du président du tribunal administratif de Clermont Ferrand de nommer un commissaire enquêteur.

4- Objet – NOMINATION d'un membre du conseil municipal au CLECT

Le maire indique qu'un membre du conseil municipal doit être nommé à la CLECT.

Il rappelle que la **CLECT est la commission locale d'évaluation des charges transférées** (CLECT) qui a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, nomme Mme Catherine BONY, titulaire et Mme Hélène FINET, suppléante à la CLECT.

5- Objet – Validation du montant des fonds de concours communaux à appeler en 2020 par la communauté de communes DSA

Le maire informe qu'un montant de 1 067€ de fonds de concours est appelé par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense concernant les travaux de la boucherie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à 13 voix et 1 abstention, la validation du montant de 1 067 € de fonds de concours appelés par la CC DSA et l'autorisation donnée au maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

6- Objet – Modification de la durée de service d'un emploi

Le maire rappelle que par courrier au mois de juillet, Janique BLANCHOT agent de nettoyage avec un temps de travail annualisé de 24,5/35 par semaine, a demandé une réduction de son nombre d'heures.

Cette demande a été envoyée au comité technique de la fonction publique avec un nouveau temps de travail annualisé de 6,5/35 par semaine.

Le comité technique réuni le 21 septembre 2020 a prononcé un avis favorable à l'unanimité par les représentants des collectivités et par les représentants du personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la suppression d'emploi avec création simultanée à compter du 1^{er} octobre 2020 :

- **1 poste adjoint technique à 24,5/35^{ème} supprimé**
- **1 poste adjoint technique à 6,5/35^{ème} créé**

7- Objet – Points sur les différentes désignations**a – Communauté de communes DSA**

Le maire rappelle que compte tenu du nombre trop important d'inscriptions de membres dans les commissions de la CC DSA, il a été proposé de mettre en place des titulaires et des suppléants afin de réduire le nombre de participants lors des réunions. Il informe que la liste des membres et leur statut au sein des commissions de la CC DSA sont les suivants.

Commission urbanisme : Emmanuel NESME Titulaire / Alain ANDANSON Suppléant

Commission développement économique : Nicolas ACHARD Titulaire

Commission tourisme : Samuel GAUTHIER Titulaire / Sarah LANGLAIS Suppléante

Commission action sociale : Bernadette PLANEIX Titulaire / Michelle GUILLAUME Suppléante

Commission enfance jeunesse : Hélène BRIGNON Titulaire / Noëlle LACOURT Suppléante

Commission culture : Hélène BRIGNON Titulaire / Emmanuel NESME Suppléant

Commission sport : Frédéric CARAY Titulaire / Dominique OUVRARD Suppléant

Commission environnement SPANC : Nicolas ACHARD Titulaire / Etienne MEGEMONT Suppléant

b – Commission de contrôle des listes électorales

Le maire indique que la commission de contrôle des listes électorales est nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Elle est chargée de :

- statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire.
- contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques.

Elle se réunit préalablement à chaque scrutin entre les 24^{ème} et 21^{ème} jours avant celui-ci ou au moins une fois par an.

La commission tient un registre dans lequel elle mentionne toutes ses décisions ainsi que les motifs et les pièces qui y sont liés. Cette formalité est obligatoire.

Le maire informe qu'à la suite des dernières élections municipales, la nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales a été réalisée pour le 17 septembre 2020.

Il indique les noms des membres suivants :

Membres du Conseil Municipal :

- **Titulaire : Alain ANDANSON**
- **Suppléant : Bernadette PLANEIX**

Délégués de la l'administration

- **Titulaire : Gérard CHAUVET**
- **Suppléant : André GAUTHIER**

Délégués du président du TGI

- **Titulaire : Béatrice DABERT**
- **Suppléant : Sophie VENTADOUR**

c – Autres désignations ne nécessitant pas de délibérations

Le maire informe également que plusieurs désignations ont été demandées et procède à la présentation de celles-ci :

La commission intercommunale d'accessibilité : **Etienne MEGEMONT**

Un référent pour suivre l'étude sur la signalétique : **Sarah LANGLAIS**

Un référent forêt : **Frédéric CARAY**

Un référent agriculture : **Nicolas ACHARD**

Un référent CLIC : **Jeanine GAUTHIER**

8- Objet – Etude patrimoniale du réseau AEP
--

Le maire indique qu'une réunion de synthèse de l'étude patrimoniale du réseau a eu lieu le jeudi 17 septembre 2020 en mairie avec la présence de :

- Loïc ANDRAUD, responsable de service – Service d'Assistance Technique à l'Eau et l'Assainissement (SATEA)
- Cabinet SAFEGE
- Nicolas ACHARD, Jean Jacques BOUILLOT et Samuel GAUTHIER

Le maire présente de manière synthétique les conclusions de cette étude :

A- PRE DIAGNOSTIC :

Les principales conclusions sur le fonctionnement du réseau d'eau potable de la commune d'Olby après la réalisation de ce premier pré-diagnostic sont les suivantes :

- La commune dispose de peu d'informations sur son patrimoine (âge des conduites et des compteurs, matériaux...) : il est recommandé qu'elle affine sa connaissance patrimoniale pour pouvoir mettre en place des programmes de renouvellement permettant d'améliorer la gestion du réseau.
- L'installation de compteurs de sectorisation supplémentaires sur le réseau permettra un meilleur suivi des volumes distribués et des fuites ainsi qu'une meilleure réactivité.
- Le rendement global de la commune est mauvais (<30%), et est à améliorer.
- L'eau produite et distribuée est globalement de bonne qualité à la fois bactériologique et physico-chimique. Il arrive cependant que l'eau soit contaminée par des bactéries, d'où la nécessité d'avoir un traitement de désinfection efficace. L'eau peut présenter un caractère agressif.
- La ressource de la commune paraît suffisante en période de pointe.

B- CAMPAGNE DE MESURE

D'après la campagne de mesure, le secteur le plus fuyard est celui du Bourg qui possède un mauvais rendement. Le secteur du Bouchet a un rendement correct.

Le temps de séjour est faible pour le réservoir de Marche et est correct pour le réservoir du Bouchet.

La pression sur le Bourg est comprise entre 4,5 et 5,5 bars (excepté sur quelque point bas où la pression atteint les 7 bars), ce qui est correct pour la desserte.

Les simulations par modélisation réalisées sur le réseau de la commune d'Olby permettent de montrer les éléments suivants :

- Les vitesses sont insuffisantes sur l'ensemble du réseau, que ce soit en jour moyen ou en jour de pointe ;
- Les pressions minimales sont correctes, en jour moyen et en jour de pointe sur l'ensemble du réseau ;
- Les pressions maximales sont correctes, en jour moyen et en jour de pointe, sur l'ensemble du réseau à l'exception des pressions calculées au Monteillet et au Glavin.
- Les temps de séjour sont corrects sur l'ensemble du réseau, que ce soit en jour moyen ou en jour de pointe.
- Les débits disponibles sous 1 bar au niveau des poteaux incendie de la commune sont insuffisants d'après la réglementation en vigueur.

C- SCHEMA DIRECTEUR ET PRECONISATIONS

Si certaines anomalies doivent être rapidement rectifiées, d'autres aménagements pourront être réalisés à moyen terme.

Le programme d'amélioration, par ordre de priorité, peut-être le suivant :

- amélioration du rendement,
- réhabilitation des réservoirs,
- amélioration de la qualité de l'eau et sécurisation de l'alimentation.

En marge du schéma directeur, il convient de rappeler la nécessité de renouveler et d'étendre le réseau en fonction des différents programmes d'urbanisation.

Les montants des travaux fournis dans la suite du rapport sont des estimations données à titre indicatif et restent à préciser lors de l'établissement des projets de maîtrise d'œuvre.

Ils ne comprennent pas les frais divers et imprévus (frais de maîtrise d'œuvre, frais de servitude, études diverses, rochers...).

Priorité	Désignation des travaux	Localisation	Gain qualitatif	Coût (CHT)
1	Renouvellement de canalisations Ø125mm Fonte sur 875 ml	Sortie du réservoir de La Marche	Amélioration du rendement	180 000 €
1	Renouvellement des compteurs abonnés (63/an pendant 5 ans)	Ensemble du réseau	Amélioration du rendement	4 725 €
1	Renouvellement de canalisations Ø60mm Fonte sur 1 150 ml	Sud du Pont d'Olby	Amélioration du rendement	200 000 €
2	Renouvellement d'environ 370 ml de canalisation chaque année	Ensemble du réseau	Prévention des fuites	75 000 €/an
3	Travaux de réhabilitation du réservoir de La Marche	Réservoir de La Marche	Sécurisation de l'alimentation	120 000 €
4	Travaux de réhabilitation du réservoir du Bouchet	Réservoir du Bouchet	Sécurisation de l'alimentation	100 000 €
5	Option 1 : mise en place d'une désinfection par pompe doseuse	Réservoir de La Marche	Qualité de l'eau	15 000 €
	Option 2 : mise en place d'une désinfection par augets à bascule			7 500 €
5	Remise en fonctionnement de l'auget à bascule présent au réservoir du Bouchet	Réservoir du Bouchet		PM
6	Campagne de recherche de fuites (corrélation acoustique)	Ensemble de la commune	Amélioration du rendement	PM
TOTAL				987 225 €

Le montant total des travaux prend en compte l'option n°2 pour la chloration dans le réservoir ainsi que le montant total des remplacements de compteurs abonnés. Il ne prend pas en compte les 52 000 €/an de renouvellement de canalisation.

9- Objet – Projet d'investissement dans le cadre de l'appel à projet de l'agence de l'eau

Le maire indique que dans le cadre du plan de relance, l'agence de l'eau Loire Bretagne lance un appel à projet sur diverses actions notamment sur les réseaux d'eau fuyards.

Le maire propose de répondre à cet appel à projet de l'agence de l'eau Loire Bretagne en prenant en compte les préconisations de l'étude du cabinet SAFEGE, notamment le changement de canalisation du réservoir de Marche jusqu'à l'entrée du Bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le projet d'investissement dans le cadre de l'appel à projet de l'agence de l'eau.

10- Objet – Choix du bureau d'étude – Maitrise d'œuvre pour les travaux de construction des réseaux d'alimentation en eau potable

Le maire indique que cet appel à projet nécessite l'accompagnement par un bureau d'étude.

Après la sollicitation de divers bureaux d'études dans l'urgence compte tenu des délais de dépôts de dossier pour le 1^{er} octobre au niveau de l'agence de l'eau, le maire communique les deux devis réceptionnés :

- **SECAE** – société études et conseils en assainissement et eau – siège social à ISSOIRE : 16 200 € HT soit 19 440 € TTC
- **SAFEGE** – Siège social - Zac du Cheix à ROMAGNAT : 10 952 € HT soit 13 142,40 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le choix du bureau d'étude SAFEGE et autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

11- Objet – Validation du budget modificatif

Le maire rappelle que M. MARION-BERTHE, comptable public, demande d'apporter des modifications aux budgets compte tenu d'erreurs matérielles.

Le maire présente les erreurs matérielles et indique que les montants des nouveaux budgets sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

	DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT
Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2020	605 121,76€	552 498,00€
Résultat de fonctionnement reporté		52 623,76€
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	605 121,76€	605 121,76€

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

	DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT
Crédits d'investissement votés au titre du budget 2020	203 472,40€	189 809,40€
Restes à réaliser de l'exercice précédent	206 337,00€	220 000,00€
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	409 809,40€	409 809,40€

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :**BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT
Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2020	93 836,64€	92 844,00€
Résultat de fonctionnement reporté		60 992,64€
TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	93 836,64€	153 836,64€

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT

	DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT
Crédits d'investissement votés au titre du budget 2020	71 368,85€	195 882,85€
Restes à réaliser de l'exercice précédent	135 514,00€	11 000,00€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		37 700,35€
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	206 882,85€	244 583,20€

Il est proposé également de prendre les décisions modificatives suivantes sur le budget Eau et Assainissement :

Investissement dépenses :

○ Compte 2153 = - 15 257 €	○ Compte 2315 = - 58 220 €
○ Compte 2156= + 15 257 €	○ Compte 2031= + 58 220 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les budgets modifiés et les décisions modificatives du budget Eau et Assainissement.

12- Objet – Partenariat CISCA

Le maire rappelle brièvement la situation de ce projet de partenariat, en indiquant notamment qu'une partie des membres du conseil a reçu le 17 juillet en mairie les responsables de CISCA.

Ce projet de recherche s'articule en deux temps. Un premier temps, qualifié de « pré-programme », d'une durée de huit mois, consacré à construire de l'interconnaissance et de faire émerger les particularismes de notre territoire. Le deuxième temps d'une durée de trois ans serait consacré à une démarche de recherche et développement. A la fin de la première phase, notre commune aura le choix de poursuivre le travail avec CISCA ou d'arrêter.

Le maire propose à Hélène BRIGNON d'apporter les éléments complémentaires ou de répondre aux questions des conseillers.

Hélène BRIGNON insiste sur le fait que ce partenariat n'est pas un contrat de prestation mais une démarche de recherche et développement pour accompagner notre territoire vers l'émergence et le renforcement de systèmes durables et résilients permettant de mieux faire face aux bouleversements à venir.

Après divers échanges, il est proposé de voter cet accord de partenariat.

Le résultat du vote est de 4 voix contre, 3 abstentions et 7 voix pour. Compte tenu du résultat, il est retenu de procéder à un nouveau vote lors du prochain conseil. Hélène BRIGNON se rapproche des responsables de CISCA pour répondre aux diverses interrogations soulevées sur ce partenariat.

13- Objet – Point situation COVID

Le maire indique que nous faisons face à une progression de l'épidémie en France et que notre département est en zone rouge depuis quelques semaines.

Nous avons reçu de la part de la préfecture un document qui énumère toutes les mesures possibles et réalise un état des lieux de celles en vigueur à la date du 16 septembre.

Dans ce contexte, le maire informe qu'une convention est en cours de signature avec les associations qui utilisent les équipements communaux. Cette convention sera amendée de la disposition suivante : l'obligation pour l'utilisateur des salles d'établir puis archiver un registre pour attester, le cas échéant, d'une présence auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Le maire informe que la réception de la 27^{ème} randonnée du Sancy de voitures anciennes est annulée, compte tenu du contexte sanitaire.

14- Objet – Questions diverses

- Le maire indique qu'une rencontre s'est déroulée le vendredi 18 septembre avec une agence immobilière désireuse d'acheter le presbytère.
- Le maire présente l'offre de demande groupée de masques fabriqués sur Clermont-Ferrand avec la communauté de communes Dômes Sancy Artense. Il est décidé de commander 1000 masques.
- Le maire indique que la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente est demandée par diverses associations ou organisations notamment politiques. Il propose qu'une réflexion sur la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente soit mise en place afin de garantir une politique tarifaire transparente de cet équipement communal.